

Chargé(e) du développement culturel et de la communication (H/F)

Catégorie	4
Filière	Administrative
Modalités	Poste à pourvoir en CDI ou par voie de détachement
Affectation	Cesson Sévigné (Direction interrégionale Grand Ouest)

Contexte

Avec plus de 2.100 collaborateurs et chercheurs, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) est la plus importante structure de recherche archéologique française et l'une des toutes premières en Europe.

Placé sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Inrap, établissement public administratif, réalise l'essentiel des diagnostics archéologiques et des fouilles en partenariat avec les aménageurs privés et publics : soit près de 2 000 chantiers par an, en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer.

Les missions de l'Institut s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique auprès du public, actions pouvant prendre la forme de partenariats nationaux comme internationaux.

Doté d'une organisation reposant sur un siège parisien et huit directions territoriales, il dispose d'un budget de près de 160 millions d'euros.

Mission

Le/la chargé(e) de développement culturel et de communication assiste et conseille le directeur dans son domaine de compétence : développer la diffusion de la connaissance et la valorisation de l'archéologie dans son interrégion auprès des publics, des élus et des aménageurs, conformément aux missions de l'institut. Il /elle a en charge l'élaboration, la réalisation et le suivi de l'ensemble des actions dans ce domaine, selon la stratégie établie au niveau national et en étroite collaboration avec la direction du développement culturel et de la communication. Il/elle est le garant, sous l'autorité du directeur interrégional, de la bonne application de la politique de développement culturel et de communication et fait partie du Codir interrégional.

Fonctions

- Concevoir et suivre les actions liées à l'information de proximité telles que : porte ouverte, relations presse, documents de sensibilisation, signalétique de site...
- Favoriser et mettre en place les projets culturels en partenariat (collectivités territoriales, musées CCSTI...) : expositions, conférences... et mettre en œuvre au niveau interrégional le plan d'action national pour l'éducation artistique et culturelle (EAC)

- Initier, coordonner et suivre des opérations de valorisation de l'institut dans le cadre des manifestations comme les Journées nationales de l'archéologie, la Fête de la science...
- Gérer le budget déconcentré en direction interrégionale et les moyens humains dévolus à la valorisation
- Coordonner les équipes investies ponctuellement dans des actions de valorisation (responsables opérationnels, techniciens, dessinateurs-infographes...)
- Participer, en lien avec les services du siège, à l'analyse des problématiques juridiques relevant du droit public ou privé pour faciliter les prises de décisions.

Niveau de diplômes requis :

Licence ou titre ou diplôme français ou étranger équivalent,

ou

Diplôme universitaire de technologie ou brevet de technicien supérieur ou titre ou diplôme français ou étranger équivalent recevable si deux années d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Les diplômes auront été obtenus de préférence dans le domaine de la conduite de projets culturels et de la communication.

Expérience confirmée en gestion de projets culturels

Compétences et expériences requises :

- Connaissance des techniques et outils de la communication et de diffusion des connaissances
- Connaissance du secteur culturel ou du secteur de la recherche
- Connaissance des outils bureautiques courants
- Expériences en conduite et gestion de projet
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Aptitude à la négociation et la coordination de partenariats
-

Conditions d'exercice :

→ Mobilité géographique nécessaire compte tenu des déplacements en régions

→ Permis B requis

→ Travail ponctuel soir et week-end

Avantages :

- 30 jours de congés annuels + 20 jours de RTT
- Mutuelle et prévoyance
- Tickets restaurants
- Carte culture (accès aux musées et monuments nationaux affiliés au Ministère de la Culture)
- Association du personnel (voyages, locations, aides activités culturelles)

Merci de candidater sur le site officiel de l'Inrap à l'adresse :
<https://www.inrap.fr/recrutement>